

Paris, le 25 septembre 2019

Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques

Séance du mercredi 9 octobre 2019

RÉSOLUTION N°1
Acceptation des libéralités

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'annexe au décret 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques, en particulier les articles 1, 21 et 23 ;

Vu les résolutions du Conseil d'administration des 28 juin 2016 et 2 février 2018 ;

Décide :

Article 1^{er} :

D'accepter le don de Monsieur Jean-Baptiste Massignon de quatre-mille-cinq-cents (4 500) actions de la société CAPGEMINI (société européenne au capital de 1 338 349 840 €, ayant pour siège social le 11, rue de Tilsitt 75017 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 330 703 844) qui sera réalisé en trois (3) versements entre 2019 et 2022. Le Conseil d'administration approuve l'affectation du don de Monsieur Jean-Baptiste Massignon au développement d'une chaire sur le fait religieux. Enfin, le Conseil d'administration approuve les principales conditions juridiques et financières de cette libéralité précisées dans une note synthétique remise aux membres du Conseil d'administration.

Article 2 :

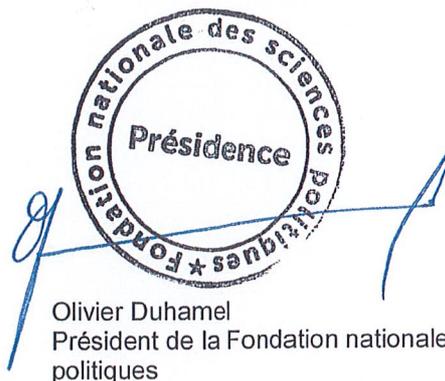
Le Conseil d'administration autorise l'Administrateur de la Fondation, Monsieur Frédéric Mion, à réaliser la cession, sur les marchés réglementés, des actions reçues au titre du don de Monsieur Jean-Baptiste Massignon, au nom et pour le compte de la Fondation.

A cet effet, le Conseil Administration donne tous pouvoirs à l'Administrateur de la Fondation pour formaliser la cession, pour signer tous actes, percevoir les fonds, et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile afin de mener à bonne fin cette opération.

Article 3 :

Le Conseil d'administration approuve les dons acceptés par la Fondation et présentés dans la note synthétique qui lui a été remise, dans le cadre des délégations de pouvoirs qu'il a consenties au Président par résolutions des 28 juin 2016 et 2 février 2018.

En particulier, le Conseil d'administration approuve le principe de renommer « Jardin Rachel Lambert Mellon » l'actuelle Cour « Treuille de Beaulieu » du site Saint-Thomas.



The image shows a circular stamp with the text "Fondation nationale des sciences politiques" around the perimeter and "Présidence" in the center. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Olivier Duhamel
Président de la Fondation nationale des sciences
politiques

Paris, le 9 octobre 2019

Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques
Séance du mardi 9 octobre 2019

RESOLUTION n°2
DESIGNATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DES DONNS

Le conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu le décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques, notamment les articles 1^{er}, 20 et 21 des statuts qui y sont annexés ;

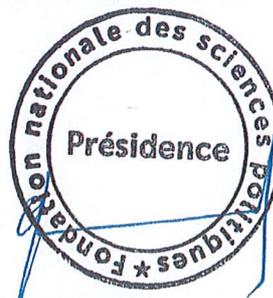
Vu la résolution du 14 décembre 2016 relative à la mise en place d'une charte relative à l'acceptation des financements publics et privés, notamment son article 5 ;

Vu la résolution du 14 février 2018 désignant les membres du comité des dons.

Décide :

Article unique :

De désigner, au sein du collège des personnalités qualifiées extérieures du comité des dons et sur proposition de l'Administrateur, Madame **Laurence Tubiana** en remplacement de Madame Marine de Bazelaire, démissionnaire.



Olivier Duhamel
Président de la Fondation nationale des sciences politiques